INTOSAI

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Octobre 1995

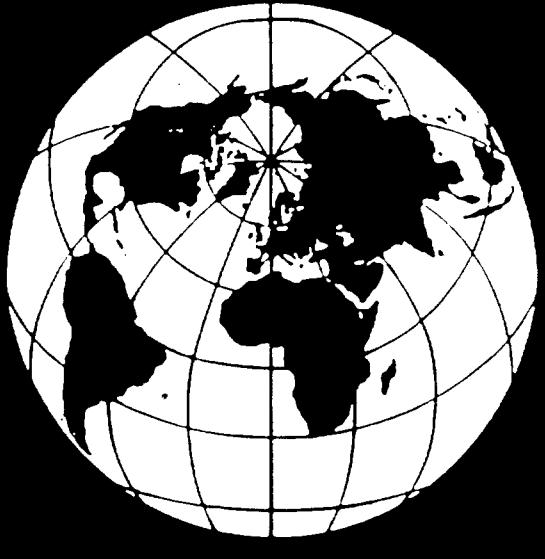

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Octobre 1995—Vol. 22, nº 4

© *1995 International Journal of Government Auditing Inc.*

La revue internationale de la vérification des comptes publics est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arable, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone : (202) 512–4707, télécopieur : (202) 512–4021, courrier électronique : <75607.1051@compuserve.com>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 $ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* – P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan) aux États–Unis.

Table des matières

1 Éditorial

2 Le XV[e] INCOSAI — Le Caire

19 Calendrier

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada
Ismail Ayari, premier président, Cour des comptes de la Tunisie
Charles A. Bowsher, contrôleur général des États–Unis
Eduardo Roche Lander, contrôleur général du Vénézuela

Président, IJGA, Inc.

Peter V. Aliferis (É.–U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.–U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda L. Weeks (É.–U.)

Rédacteurs

Hubert Weber (INTOSAI–Autriche)
William Woodley (Canada)
Axel Nawrath (République fédérale d'Allemagne)
Kiyoshi Okamoto (ASOSAI–Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI–Tonga)
Sharma Ottley (CAROSAI–Trinité–et–Tobago)
Abderrazak Smaoui (Tunisie)
Diane Reinke (É.–U.)
Susana Gimon de Nevett (Venezuela)

Production / Administration

Sebrina Chase (É.–U.)

Finances

Jagdish Narang (É.–U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Fakhry Abbas, président, Organisation centrale de contrôle des finances publiques, Égypte, président
Rinaldo Smeraldi, président, Cour des comptes, Uruguay, premier vice–président
Tawfik I. Tawfik, ministre d'État et président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, second vice–président
Franz Fiedler, président, cour des comptes, Autriche, secrétaire général
Patrick Barrett, vérificateur général, Australie
E. David Griffith, vérificateur général, Barbade
Marcos Vinicios Rodrigues Vilaca, ministre–président, Cour des comptes, Brésil
Paul Ella Menye, coordonnateur général, Cameroun
L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada
Hedda Czasche, présidente, Cour des comptes, Allemagne
C.G. Somiah, contrôleur et vérificateur général, Inde
Javier Castillo Ayala, Cour supérieure des comptes, Mexique
Abdessadeq El Glaoui, président, Cour des comptes, Maroc
Bjarne Mork Eidem, vérificatuer général, Norvège
Antonio Luciano de Sousa Franco, président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'i'onetoa, vérificateur général, Tonga
Charles A. Bowsher, contrôleur général, États–Unis

L'expérience mutuelle profite à tous

La devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous », décrit bien la valeur de l'INTOSAI pour ses membres, ce qui est on ne peut plus manifeste aux Congrès triennaux de l'INTOSAI. Cette devise a pris tout son sens lors du XV[e] Congrès au Caire, où plus de 400 délégués ont participé aux débats, aux groupes de travail et aux Comités qui donnent à l'INTOSAI sa vitalité. « Une image vaut mille mots » : c'est pourquoi le présent numéro de la *Revue*, qui est consacré au XV[e] Congrès, commence par un éditorial en photos qui met en relief certaines des activités au Caire. ■

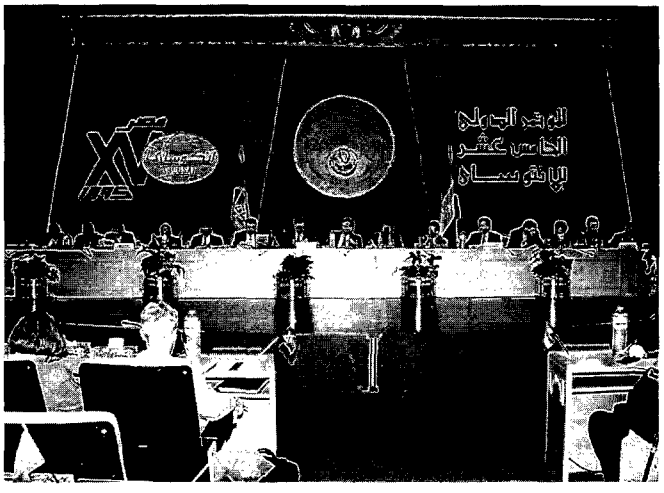

Les réunions du Comité directeur et les séances plénières ont été tenues au Centre des Congrès international du Caire, lieu de toutes les réunions du XV[e] INCOSAI. On voit ici les dirigeants et les employés à la 40[e] réunion du Comité directeur, présidée par le président sortant, Charles Bowsher, des É.–U.

Tawfik I. Tawfik, de l'Arabie saoudite, fait des observations sur des questions techniques débattues lors d'une séance plénière. M. Tawfik a été élu deuxième vice–président du Comité directeur à sa 41[e] réunion immédiatement après le Congrès.

La séance d'ouverture du Symposium sur la vérification de la privatisation était présidée par M. Abbas, de l'Égypte, et on a pu y entendre les observations de Sir John Bourn, du Royaume–Uni, président du Comité sur la privatisation de l'INTOSAI.

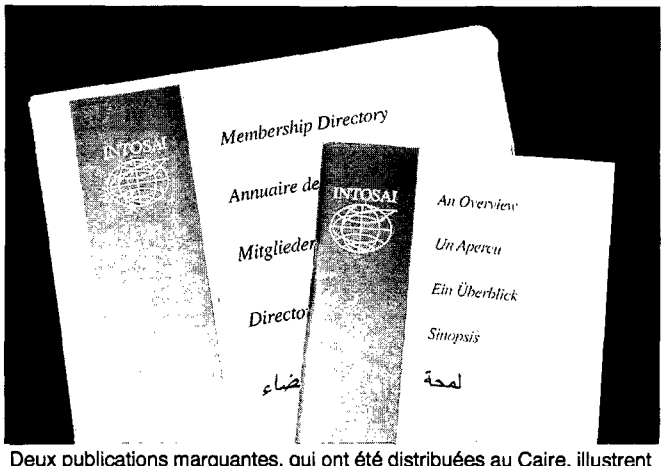

Deux publications marquantes, qui ont été distribuées au Caire, illustrent le travail du Groupe d'étude sur les communications de l'INTOSAI : il s'agit du *Répertoire des membres de l'INTOSAI* et de *INTOSAI, An Overview.*

Quinzième Congrès de l'INTOSAI au Caire

Un nombre record de pays, de délégués et d'observateurs ont assisté au Quinzième Congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (XV[e] INCOSAI) tenu au Caire du 24 septembre au 2 octobre 1995. La devise de l'INTOSAI, *L'expérience mutuelle profite à tous*, y a pris tout son sens car 406 délégués représentant 125 institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de presque toutes les parties du monde ont participé activement à plus de 80 groupes de discussion technique, réunions en Comité, ateliers et séances plénières. La participation de 27 observateurs de 16 organisations internationales telles la Banque mondiale, les Nations Unies, l'Institut des vérificateurs internes et l'Union européenne a davantage illustré le rôle important que l'INTOSAI joue sur le plan international dans le domaine de la gestion financière et de la reddition des comptes. Le Congrès a été suivi d'un symposium de trois jours sur la privatisation auquel ont participé 74 ISC et 147 délégués.

La pleine participation de tant de gens au Congrès, et le travail accompli depuis le Congrès de Washington ont fait que le Congrès du Caire a donné lieu à de nombreuses réalisations importantes. La question nouvelle et complexe de la vérification environnementale (Thème I) a été abordée et a abouti à des recommandations qui aideront les ISC à composer avec ce problème qui, selon les termes d'un délégué, « ne connaît aucune frontière ». En outre, les Comités de l'INTOSAI continuent de jouer un rôle central dans les travaux permanents et les Congrès de l'INTOSAI (Thème II) et leurs publications procurent aux membres de l'INTOSAI de nombreux outils utiles tels que des bibliographies, des guides et des méthodologies. La *Déclaration du Caire* contient des conclusions et des recommandations sur les deux thèmes et a été adoptée à l'unanimité par le Congrès.

En outre, le travail de groupes d'étude spéciaux mandatés en 1993 pour améliorer la communication entre les membres et pour contribuer à garantir la permanence des nombreux programmes de l'INTOSAI a abouti à la publication d'un *Répertoire des membres de l'INTOSAI*; d'une brochure intitulée *INTOSAI, An Overview*, décrivant la mission, la structure et les services de l'organisation; ainsi que de manuels sur les réunions du Comité directeur, les Congrès et les Comités. Enfin, l'idée de compléter le Congrès par un symposium est acceptée comme moyen pratique d'offrir aux membres l'occasion d'échanger de l'information et du même coup de réduire la durée du Congrès officiel.

Le succès de l'idée de la « vie inter–Congrès » – selon laquelle les membres participent régulièrement à des Comités, à des groupes d'étude, à des cours, à des réunions régionales et à d'autres programmes – est manifeste et est la clé du service permanent que l'INTOSAI procure à ses membres ainsi qu'à la collectivité internationale de la vérification et de la gestion financière.

Le président sortant et le nouveau président de l'INTOSAI ont bien décrit l'esprit du Congrès dans les observations qu'ils ont faites à la cérémonie d'ouverture le 24 septembre. M. Bowsher, qui a occupé le siège de président après avoir été l'hôte du Congrès de 1992 à Washington, a fait observer que « le Congrès nous procure une tribune exceptionnelle où nous pouvons échanger nos idées et nos expériences, ce qui donne lieu à de nombreuses réalisations remarquables ». M. Bowsher a mentionné le travail des Comités de l'INTOSAI, les cours donnés dans le cadre de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), l'organisation d'un symposium en même temps que le Congrès, et la révision des statuts, à titre d'exemples des nombreux progrès réalisés par l'INTOSAI au cours de la dernière décennie. Il a aussi rappelé la longue tradition de l'Égypte en matière de vérification, laquelle remonte à l'époque des pharaons. En effet, ceux–ci avaient à leur service « des scribes, dans les champs, qui utilisaient des moyens de surveiller et de mesurer les intrants et les extrants pour que les taxes exigibles soient payées ».

M. Abbas, de l'Égypte, nouveau président de l'INTOSAI, félicite le président sortant, M. Bowsher, des É.–U.

M. Abbas, hôte du XV[e] INCOSAI et nouveau président de l'INTOSAI, a souhaité la bienvenue aux délégués au Caire et a pavé la voie aux discussions techniques en affirmant que « notre monde franchit une étape décisive au cours de laquelle nous devrons absolument coordonner nos efforts et maximiser la collaboration entre les pays et les organisations internationales pour que les fonds publics soient bien administrés et que les objectifs d'intérêt public soient atteints ». M. Abbas a poursuivi en faisant ressortir l'importance des deux principaux thèmes du Congrès : « Le choix de la vérification environnementale comme l'un de nos thèmes est important parce que la pollution de l'environnement fait obstacle aux progrès et aux

réformes; elle met fin à la vie et elle engendre des problèmes qui nuisent aux efforts visant le maintien d'un environnement viable. Par conséquent, il est nécessaire que les pays se concertent pour juguler cette menace. » Il a aussi fait ressortir l'importance du Thème II, soit l'amélioration de la gestion des finances publiques, en rappelant le rôle important que jouent à l'échelle internationale les Comités et leurs normes, lignes directrices et autres produits.

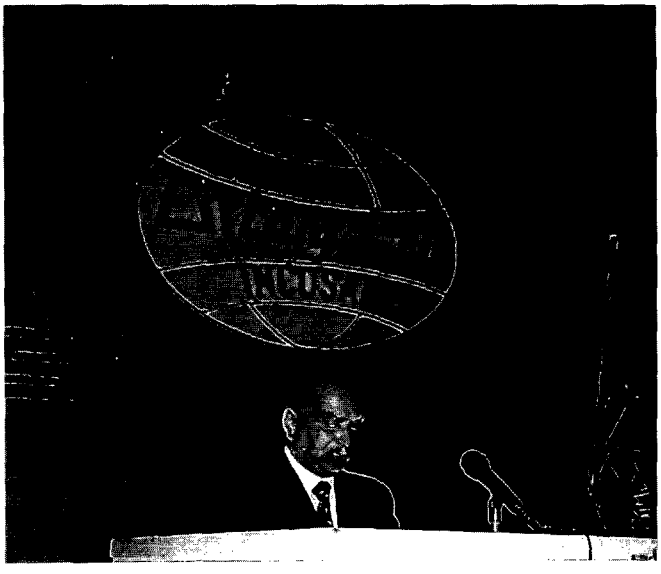

M. Abbas, président de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte et président de l'INTOSAI, souhaite la bienvenue aux délégués au XV[e] INCOSAI.

Des personnalités marquantes de l'INTOSAI et du gouvernement de l'Égypte s'entretiennent à bâtons rompus avant la cérémonie d'ouverture.

Ont aussi pris la parole à la séance d'ouverture, M. Kamal El–Ganzoury, vice–premier ministre et ministre de la planification, qui a inauguré le Congrès au nom du président Hosni Moubarak, qui a dû se faire excuser, et M. Atef Ebeid, ministre du développement administratif, des affaires environnementales et de l'expansion des affaires. M. Ebeid a prononcé un discours sur l'importance de la protection de l'environnement et sur le rôle de l'ISC, qui peut contribuer à assurer la bonne gestion de l'environnement; son allocution a servi de prélude aux discussions du Thème I à ce sujet.

Les deux grands thèmes discutés aboutissent à la *Déclaration du Caire*

Selon la formule établie au Congrès de Manille en 1983 et reprise avec succès aux Congrès ultérieurs de Sydney, Berlin et Washington, le XV[e] INCOSAI a été organisé de telle sorte que les participants puissent aborder les deux grands thèmes et sous–thèmes au cours de séances de discussion restreintes et simultanées. Il y a eu une innovation au Caire, soit que les délégués pouvaient participer à toutes les séances simultanées dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI (allemand, anglais, arabe, espagnol et français). Les résultats des délibérations ont ensuite été résumés par les responsables des sous–thèmes et approfondis lors de séances plénières consacrées à chaque thème et adoptés en tant que recommandations officielles dans la *Déclaration du Caire*. Le présent article résume les délibérations sur les thèmes; le texte complet de la *Déclaration* sera disponible auprès de l'hôte du Congrès, soit l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de l'Égypte. Voici les deux thèmes et les sous–thèmes :

Thème I : Vérification environnementale

Sous–thème IA : La vérification environnementale : son importance, définitions et résultats du travail du Comité de vérification environnementale

Sous–thème 1B : Rôles et responsabilités de l'ISC en vérification environnementale

Sous–thème 1C : Méthodes et techniques de vérification environnementale

Thème II : L'amélioration de la gestion des finances publiques grâce aux Comités de l'INTOSAI

Sous–thème IIA : Normes comptables

Sous–thème IIB : Normes de vérification

Sous–thème IIC : Normes de contrôle interne

Sous–thème IID : Vérification de la dette publique

Sous–thème IIE : Vérification informatique

Sous–thème IIF : Évaluation de programme

Thème 1 : Vérification environnementale

Ce thème découlait des recommandations faites au XIV[e] INCOSAI visant à établir le Comité de vérification environnementale et de la prise de conscience chez les ISC que l'environnement est l'un des problèmes les plus épineux auquel se heurtent les pouvoirs publics. De nombreux gouvernements ont déjà adopté des textes législatifs sous la forme de plans verts ou de politiques et de programmes législatifs au sujet de l'environnement et les ISC sont de plus en plus engagées dans ce domaine.

Le Comité, présidé par les Pays–Bas, avait préparé les documents de base contenant le cadre d'une définition provisoire de la vérification environnementale et les résultats d'une enquête menée en 1993 dans toute l'INTOSAI. Caractéristique exceptionnelle du Thème I, on a fait appel, pour la première fois dans l'histoire des Congrès de

l'INTOSAI, à deux conférenciers principaux qui sont des spécialistes. Outre M. Atef Ebeid, qui a livré quelques observations à la première séance plénière générale, M. Mostafa Tolba, ancien directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le développement, a pris la parole à la séance plénière sur le sous–thème 1A. La présidence du Thème 1 était assurée par le Pakistan; les agents responsables du sous–thème 1A étaient les Pays–Bas et l'Indonésie.

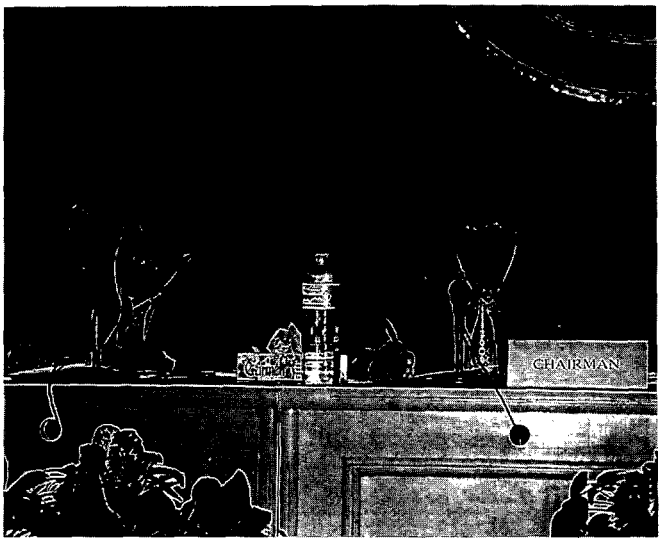

Le sous–thème 1A sur la vérification environnementale était animé par M. Engwirda, des Pays–Bas (président du Comité de vérification environnementale de l'INTOSAI) et M. Ahsan, du Pakistan (présidence du Thème I).

Sous–thème 1A

Le sous–thème a été présenté par M. Tolba, qui a attiré l'attention des délégués sur trois aspects de l'environnement : l'interaction entre le développement et l'environnement; l'état actuel de l'environnement dans un monde en mutation; et l'importance de l'environnement et du rôle de la vérification environnementale. M. Tolba a fait observer que c'est seulement au moment où les pays commencent à évaluer le travail nécessaire à la remise en état d'écosystèmes détériorés ou endommagés que les coûts véritables de la remise en état se révèlent. Il faudrait utiliser, a–t–il ajouté, des instruments d'ordre économique et réglementaire pour bien gérer l'environnement et les ressources naturelles, et la vérification environnementale est un instrument important à cet égard.

M. Tolba a ensuite indiqué qu'un des éléments de la vérification environnementale peut être la présentation d'une information distincte sur la comptabilité des ressources naturelles, soit, d'une part, la mention de cette information dans le système comptable national et, d'autre part, le calcul des coûts d'amortissement découlant de la perte de ressources naturelles. Il a terminé ses observations en faisant ressortir le rôle important que les ISC peuvent jouer à cet égard et il a exhorté les membres de l'INTOSAI à prendre en charge cette responsabilité et à partager leurs expériences avec d'autres.

Dans la discussion qui a suivi le discours–programme de M. Tolba, les délégués ont convenu de l'importance des questions environnementales, à l'échelle tant nationale que mondiale, et ont pris acte de l'énorme passif financier – pour les secteurs tant public que privé de la société – que peut entraîner une mauvaise gestion de l'environnement. On a estimé généralement que, dans le cadre de leur mandat, les ISC ont un rôle important à jouer dans la présentation de l'information sur ce passif financier, surtout s'il n'est pas pris en compte dans la structure comptable gouvernementale. L'allocution de M. Tolba a été un point saillant du Thème 1 et l'idée de faire appel à des spécialistes pour les discours–programmes aux Congrès à venir est devenue une recommandation qui figure dans la *Déclaration du Caire.*

Définition de la vérification environnementale

Les délégués ont fortement approuvé la formule adoptée par le Comité pour présenter un cadre de définition qui offrirait des lignes directrices utiles aux ISC tout en tenant compte de leurs mandats respectifs différents en matière de vérification environnementale. Le cadre de définition adopté comprend les principaux éléments suivants :

- la vérification environnementale n'est pas sensiblement différente des autres vérifications que pratiquent les ISC;
- elle englobe la vérification comptable, la vérification de la conformité et la vérification de la performance (à cet égard, on a fait observer que les ISC peuvent aborder la question du passif financier découlant de la mauvaise gestion de l'environnement dans leur vérification des états financiers annuels);
- la notion de développement durable ne devrait pas être considérée à part dans la définition de la vérification environnementale; un grand nombre de membres préfèrent utiliser le développement durable comme critère dans leurs vérifications seulement lorsqu'il fait explicitement partie des objectifs du programme vérifié.

Recommandations et travail à venir du Comité

Les délégués ont exprimé leur appréciation du travail accompli par le Comité depuis sa création il y a trois ans et ont indiqué unanimement qu'ils souhaitent que le Comité poursuive son travail permanent de sorte que les ISC puissent compter sur des lignes directrices pratiques pour la vérification environnementale. Les ISC sont encouragées à jouer un rôle actif dans leur pays pour amener leur gouvernement à intégrer les coûts relatifs à l'environnement dans la planification et la prise de décision. Aussi, vu la façon intéressante et informative dont le Thème I a été présenté par les conférenciers principaux, l'INTOSAI est encouragée à reprendre cette formule dans ses Congrès à venir.

Sous–thème 1B : Rôles et responsabilités des ISC

Les discussions sur ce sous–thème ont porté surtout sur quatre aspects : les pouvoirs des ISC de faire des vérifications environnementales; le rôle des ISC dans la vérification des accords internationaux, et la possibilité de vérifications conjointes ou

simultanées; le suivi par les ISC une fois les vérifications terminées; et le rôle de l'ISC dans le calcul des coûts et des avantages liés à l'environnement. Les agents responsables du thème étaient le Pakistan, le Canada (rapporteur et rédacteur du document principal sur ce sous–thème), la Colombie, la Micronésie, le Royaume–Uni et la Norvège.

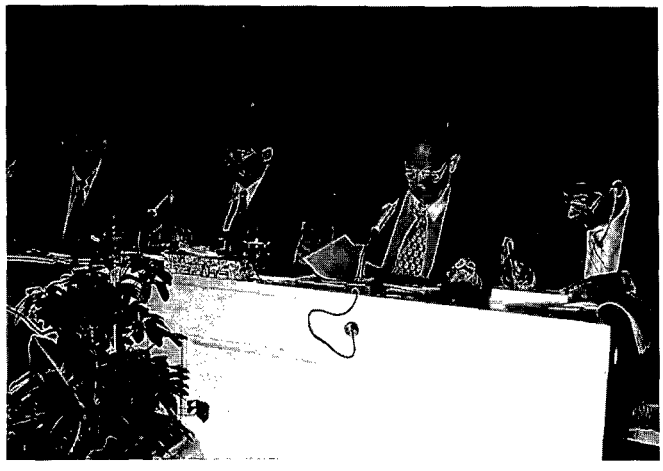

Les groupes de discussion sur les sous–thèmes ont donné l'occasion aux délégués d'échanger leurs points de vue et leurs expériences. On voit ici les agents responsables du sous–thème 1C : M. Randall, de l'Afrique du Sud; M. Kleuver, de l'Afrique du Sud; M. Peach, des É.–U.; et l'agent de liaison technique, de l'Égypte.

Pouvoirs des ISC

Les ISC pensent généralement avoir des pouvoirs suffisants pour faire du travail sur les questions environnementales. Toutefois, dans certains cas, elles ne peuvent le faire que dans le cadre de leur mandat de vérification comptable de sorte qu'il peut être nécessaire dans ces cas d'élargir le mandat. Certaines ISC se sont dites inquiètes du fait qu'elles n'ont pas le pouvoir de vérifier les entreprises du secteur privé et elles étaient d'avis que leur mandat doit être élargi à cet égard; d'autres estimaient qu'un tel mandat ne serait ni pratique ni souhaitable. Ces dernières ont indiqué que les ISC devraient tenter d'amener leur gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour qu'il y ait des freins et contrepoids suffisants pour les entreprises du secteur privé. On a laissé entendre que l'une des façons pour les ISC de s'engager dans la vérification environnementale consisterait à faire la vérification du travail des vérificateurs internes.

Accords internationaux

La plupart des ISC ont convenu qu'elles devraient jouer un certain rôle dans la vérification des accords internationaux, mais peu ont de l'expérience dans ce domaine. La plupart estiment qu'il appartient au ministère responsable de surveiller et de vérifier dans quelle mesure un pays se conforme aux accords et que les ISC devraient ensuite vérifier l'exécution de ce travail. On a aussi fait observer que de nombreux accords internationaux ne comprennent pas de clause relative à la vérification ou de critères particuliers pour la vérification. Les ISC ont vu dans les accords internationaux l'occasion de procéder à des vérifications conjointes ou simultanées avec d'autres ISC, en particulier avec celles qui sont proches géographiquement.

Suivi et sanctions

La plupart des ISC qui se sont exprimées ont indiqué faire le suivi de leurs rapports de vérification, du moins dans une certaine mesure. On était peu favorable à l'idée que les ISC devraient avoir un pouvoir de sanction sauf dans la mesure où le rapport de l'ISC influe sur les initiatives du gouvernement.

Calcul des coûts–avantages liés à l'environnement

Les ISC étaient d'avis que des données sur les coûts et sur les avantages liés à l'environnement devraient être disponibles, tout en ajoutant que cette responsabilité ne leur appartient normalement pas. La compilation de telles données incombe aux organismes gouvernementaux et les ISC devraient exhorter leur gouvernement à recueillir et à communiquer cette information. Le rôle des ISC consiste ensuite à vérifier cette information s'il y a lieu.

Recommandations

Les recommandations ci–après ont été approuvées avec la réserve que les ISC peuvent être limitées dans ce qu'elles peuvent effectivement faire en raison de facteurs tels le caractère pratique, les priorités et le manque de ressources et d'expérience.

- L'INTOSAI devrait encourager les ISC à profiter au maximum de leur mandat actuel et, si une telle mesure est nécessaire et pratique, à essayer d'élargir leur mandat par voie de législation pour y inclure la vérification environnementale dans sa totalité.
- Les ISC sont encouragées, même lorsqu'elles n'ont qu'un mandat de vérification comptable, à déterminer les coûts et le passif relatifs à l'environnement, notamment les dommages causés à l'environnement, et à en faire part à leurs ministres, à leur parlement et à la population.
- L'INTOSAI devrait encourager les ISC à collaborer là où la chose est possible à la vérification de la conformité de leur pays aux accords internationaux, ainsi qu'à mener des vérifications conjointes ou simultanées.
- L'INTOSAI devrait encourager les ISC à faire des vérifications de suivi.
- Les ISC devraient encourager leur gouvernement à recueillir des renseignements sur les coûts et sur les avantages liés à l'environnement, à présenter cette information et, s'il y a lieu, à la vérifier.

Sous–thème 1C : Méthodes et techniques de vérification environnementale

Le sous–thème avait pour objectif général l'examen de questions relatives aux méthodes et techniques utilisées en vérification environnementale et la discussion a surtout porté sur deux grandes questions : 1) l'élaboration de normes et de critères techniques pour l'évaluation de la performance; 2) l'acquisition par les employés des ISC ou l'achat par les ISC des compétences nécessaires pour faire des vérifications environnementales. La discussion n'a pas porté sur des méthodes ou des techniques particulières. Les agents responsables du sous–thème étaient l'Argentine, la Nouvelle–Zélande (rapporteur et rédacteur du document principal pour ce sous–thème), les Philippines, le Maroc, les États–Unis et l'Afrique du Sud.

Normes et critères techniques

Les délégués ont convenu que les *normes de vérification de l'INTOSAI* conviennent pour tous les genres de vérification, y compris les vérifications environnementales. Ils ont reconnu que l'une des principales difficultés de la vérification environnementale tient à l'établissement des critères techniques à utiliser pour faire de telles vérifications; plus expressément, ces critères peuvent ne pas être suffisamment détaillés pour répondre aux exigences de vérification de l'ISC. Toutefois, de nombreuses ISC estiment que, même en

l'absence de tels critères, il est important de faire des vérifications environnementales. Ces ISC ont indiqué qu'elles élaboreraient, le cas échéant, les critères nécessaires, au besoin de concert avec les organismes vérifiés. Il peut exister d'autres sources pour les critères techniques, soit les conventions internationales, les lois, les énoncés de politique des gouvernements, la documentation spécialisée, les avis d'experts, l'entité vérifiée et d'autres ISC.

On a aussi fait ressortir pendant la discussion les risques courus lorsque l'ISC elle–même doit décider des critères techniques par rapport auxquels la performance de l'entité est évaluée. Les ISC ont estimé que, en raison de ces risques, il y a beaucoup d'avantages à faire élaborer des lignes directrices et des méthodes par le Comité à l'intention des ISC qui font des vérifications environnementales.

Du personnel de l'Organisation centrale des finances publiques de l'Égypte était au Centre des Congrès pour aider les délégués et faciliter les délibérations.

Acquisition ou achat de compétences

Les délégués ont convenu que, conformément aux normes de vérification générale, il faut posséder les compétences nécessaires pour faire des vérifications environnementales, tout en faisant observer que les compétences courantes sont celles qui sont essentiellement nécessaires dans ce domaine. Ils ont aussi reconnu que les compétences de spécialistes du domaine sont nécessaires et ont proposé de nombreuses façons de les obtenir : formation, y compris en cours d'emploi, de spécialistes parmi le personnel des ISC; recrutement de spécialistes au sein de l'ISC; recours aux compétences d'une autre ISC; vérifications simultanées ou conjointes avec d'autres ISC; et recours en sous–traitance aux services de conseillers spécialisés de l'extérieur. Les délégués ont convenu que, pour mieux assurer l'acquisition de compétences, il est important de compter sur l'échange d'information entre les ISC dans des domaines tels les critères techniques, la formation en vérification environnementale, les techniques de vérification et l'expertise technique.

Recommandations

Les recommandations ci–après du sous–thème 1C figurent dans la *Déclaration du Caire* :

- Le Comité de vérification environnementale de l'INTOSAI devrait élaborer, en se fondant sur les *normes de vérification de l'INTOSAI*, des lignes directrices et des méthodes pour la tenue de vérifications environnementales, et il devrait aussi élaborer des critères techniques dont pourraient se servir les ISC.
- Conformément aux *normes de vérification de l'INTOSAI*, les ISC devraient se demander si elles ont les compétences nécessaires pour faire des vérifications environnementales.
- Le Comité de vérification environnementale devrait examiner et recommander au Comité directeur de l'INTOSAI des options pour l'élaboration de moyens d'appui à la formation et d'échange d'information et d'expertise sur la vérification environnementale entre les ISC.

Pour de plus amples renseignements sur le Comité de vérification environnementale, prière de communiquer avec le président du Comité, M. Maarten Engwirda, membre, Algemene Rekenkamer, Lange Voorhout 8. NL02500, La Haye, Pays–Bas.

Thème II : L'amélioration de la gestion des finances publiques grâce aux Comités de l'INTOSAI

Les Comités de l'INTOSAI produisent constamment des documents et des publications utiles et ils constituent toujours une partie intégrante du travail permanent de l'organisation et de ses Congrès triennaux. Pour mettre en relief l'apport extraordinaire des Comités chargés du Thème II, qui était présidé par l'Uruguay, voici une liste de leurs documents rendus publics au Caire :

- Normes de vérification révisées
- Bibliographie des normes de vérification
- Enquête sur l'application par les ISC des normes de vérification de l'INTOSAI
- Cadre pour les normes comptables
- Bibliographie du contrôle interne
- Définition de la dette publique et information à fournir à ce sujet
- Vérification de la performance des gouvernements relativement à la dette publique
- Répertoire de la vérification informatique
- Revue infoIT
- Guide d'élaboration de stratégies de technologies de l'information dans les ISC
- Programme d'études en vérification des technologies de l'information pour l'INTOSAI
- Méthode d'examen de la sécurité des systèmes d'information
- Définition et cadre pour l'évaluation de programme

En outre, le Comité de la privatisation a produit une multitude de renseignements qui ont servi au cours du Symposium sur la privatisation (voir à la page 14) : la production du Comité de vérification environnementale a été présentée ci–dessus dans la partie portant sur le Thème I.

La pratique du roulement à la présidence des Comités s'est poursuivie au Caire. C'est ainsi que la présidence du Comité des normes de vérification est passée de l'Australie à la Suède. L'Australie présidait le Comité depuis 1989; elle avait remplacé l'Arabie saoudite, qui l'avait présidé de 1984 à 1989.

Toutes les ISC ont l'occasion de participer au travail des Comités en se joignant aux Comités à titre de membre, en faisant des commentaires sur les produits des Comités pendant le processus

d'examen des projets, ou en participant aux séances du Thème II aux Congrès. Grâce à une telle participation active, le travail des Comités peut se dérouler avec efficacité et refléter les intérêts et les besoins de toutes les ISC. Les réalisations des Comités sont illustrées dans le résumé des délibérations sur le Thème II ci-après.

Le Congrès a donné l'occasion aux membres de l'INTOSAI d'échanger des idées avec les représentants d'autres organisations internationales telles l'Institut des vérificateurs internes (IIA). On voit ici, de gauche à droite, M. Taylor, président du conseil d'administration de l'IIA, M. Bishop, président de l'IIA, et M. Mzondo, du Zimbabwe.

Sous-thème IIA : Normes comptables

Les délibérations sur le travail du Comité des normes comptables, présidé par le Canada, ont porté sur trois sujets : (1) le cadre général élaboré par le Comité; (2) les mesures prises en réaction aux Accords de Washington et (3) le plan de travail du Comité pour 1995–1998. Les agents responsables du sous-thème étaient le Canada (présidence du Comité), l'Italie, Malte, la Tunisie, la France et le Ghana.

Pour ce qui est du cadre, les délégués ont exprimé au Comité leur appréciation de son travail et ont convenu que le cadre est un outil utile pour que les ISC puissent mieux évaluer la fidélité des divers rapports financiers préparés et publiés par leur gouvernement et en encourager l'amélioration. On a fait observer que le cadre est de nature générale de sorte que les ISC puissent élaborer des normes ou des lignes directrices plus précises adaptées à leur propre administration, et que de plus amples renseignements figurent dans les publications d'autres organismes professionnels.

Le Comité a indiqué que les recommandations principales adoptées au Congrès de 1992 ont été appliquées, dont l'établissement d'un réseau de correspondants composé de personnes intéressées et informées de partout dans le monde ayant pour mandat de donner leur avis sur le travail du Comité. Le Comité a surtout fait porter son travail jusqu'à maintenant sur les grands principes, mais son plan de travail pour les trois années menant au Congrès de 1998 en Uruguay donnera lieu à l'élaboration de lignes directrices plus précises sur la façon d'appliquer ces principes. À cet égard, le Comité rédigera des lignes directrices pour quatre aspects de la présentation de l'information financière : conformité, performance ministères pris individuellement, et la situation financière générale de l'ensemble du gouvernement. Ces nouveaux produits aideront les ISC à examiner et à commenter les rapports financiers et, dans les cas où certains rapports ne sont pas actuellement préparés par des gouvernements, ils aideront les ISC à encourager leur gouvernement à le faire. Les délégués ont approuvé le plan de travail et proposé que les produits comprennent également des exemples de rapports ou des modèles de présentation de l'information. Le Congrès a approuvé notamment les recommandations suivantes :

- Le Comité devrait faire en sorte, dans la façon dont il classifie les types de rapports financiers des gouvernements et les méthodes comptables utilisées pour les préparer, de ne pas, par inadvertance, donner l'impression qu'il tente de prescrire des modèles ou des formats particuliers de présentation de l'information que les pays membres sont tenus de suivre.
- Dans l'exécution des nouveaux projets qu'il propose d'entreprendre, le Comité devrait encore faire en sorte de formuler des « principes » ou des « considérations » plutôt que des règles étroites et précises que les ISC ne pourraient ni adopter ni utiliser dans leur administration.
- Même si les responsabilités d'encouragement du changement dans la présentation de l'information financière par les gouvernements varient dans toute l'INTOSAI, les nouveaux projets proposés devraient au moins aider toutes les ISC à jeter un regard neuf sur les pratiques et les conventions de présentation de l'information au sein de leur administration.
- Le Comité devrait continuer d'assurer la liaison avec le Comité de la dette publique et assurer la cohérence de ses produits avec ceux de ce dernier.
- Le Comité devrait jeter un regard global sur le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble et reconnaître qu'il est aussi important de préparer de l'information prospective pour les budgets qu'il l'est de préparer de l'information rétrospective pour les comptes.
- Les gouvernements de nombreux pays de l'INTOSAI passent de plus en plus à la comptabilité d'exercice, ce qui devrait contribuer à améliorer la présentation des rapports sur la situation financière générale. Le Comité devrait veiller à ce que ses projets futurs prévoient l'élaboration de lignes directrices utiles sur les jugements supplémentaires qu'il sera nécessaire de porter dans le contexte de la comptabilité d'exercice pour des éléments tels l'attribution des coûts des éléments d'actif aux périodes où les actifs sont utilisés ou consommés.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le président du Comité, M. Denis Desautels, vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6.

Sous-thème IIB : Normes de vérification

Les délibérations au sujet de ce sous-thème ont porté surtout sur les améliorations à apporter à l'une des publications marquantes de l'INTOSAI, les *normes de vérification de l'INTOSAI*, publiées en 1992. Pour que l'INTOSAI reste fidèle à son principe suivant lequel ses produits doivent être constamment des « documents actifs », des révisions aux *normes* ont été mises au point et approuvées par le Congrès. Cette initiative traduit également le désir des membres que les *normes* soient réexaminées périodiquement étant donné l'évolution constante du domaine de la vérification. Les délégués ont également proposé que le Comité établisse des liens avec d'autres Comités et organismes professionnels de l'INTOSAI, comme l'Institut des vérificateurs internes, pour améliorer son travail tout en minimisant les chevauchements.

Le Comité a été félicité d'avoir publié une bibliographie de plus de 100 articles portant sur les normes de vérification et les délégués ont exhorté les ISC à utiliser la bibliographie pour accroître l'échange bilatéral d'information. On a aussi recommandé expressément que l'information figurant dans la bibliographie soit mise sur Internet par l'intermédiaire du World Wide Web. Ce mode de communication

conviendrait également aux autres Comités de l'INTOSAI et le Secrétariat général explore actuellement la faisabilité technique d'un tel mécanisme de diffusion.

Une recommandation importante a été que le prochain projet du Comité devrait être l'élaboration d'un code de déontologie de l'INTOSAI. Il s'agirait d'un complément aux normes de vérification et de nombreux délégués ont fait observer qu'un tel code n'existe pas soit dans leur ISC, soit dans leur pays, et qu'un tel document serait sûrement opportun. On a signalé que l'ARABOSAI a préparé un code de déontologie pour la région et le Comité s'inspirera de ce document de même que de documents d'autres ISC et organismes internationaux pour la rédaction du code de déontologie de l'INTOSAI, qui sera présenté au Congrès de 1998 en Uruguay. La présidence du Comité est passée de l'Australie, qui remplissait cette fonction depuis 1989, à la Suède. Les agents responsables du sous–thème étaient l'Australie (qui terminait son mandat à la présidence du Comité), le Brésil, l'Arabie Saoudite, la Belgique, le Japon et les Philippines.

M. Barrett, de l'Australie, rend compte du travail du Comité des normes de vérification de l'INTOSAI.

Voici les recommandations approuvées par le Congrès.

- Les *normes de vérification* actuelles de l'INTOSAI constituent un cadre suffisamment large à l'intérieur duquel les membres peuvent élaborer leurs propres normes compte tenu de leur propre situation. Les *normes* devraient néanmoins être réexaminées pour en assurer la pertinence et l'utilité avant le XVI[e] INCOSAI. À cette fin, le point de vue des membres devrait être sollicité et le Comité des normes de vérification devrait tenir compte de toutes les décisions pertinentes découlant du XV[e] INCOSAI.
- Le Comité devrait nouer des liens formels ou informels avec d'autres organismes internationaux de normalisation et il devrait songer au rôle que les groupes régionaux peuvent jouer au niveau de l'examen des normes de vérification et de toute autre activité du Comité.
- Les ISC qui disposent de documents pertinents mais qui n'ont pas encore apporté leur contribution à la *bibliographie des normes de vérification* sont priées de le faire le plus tôt possible; et le Comité devrait consulter le Secrétariat général sur la possibilité de mettre la bibliographie sur Internet en utilisant le World Wibe Web comme moyen d'accès.
- Les membres ayant conclu des conventions légales et constitutionnelles similaires sont encouragés à établir des échanges et des liens bilatéraux pour discuter des questions relatives aux normes de vérification.
- Un projet de code de déontologie de l'INTOSAI devrait être rédigé par le Comité et proposé aux membres lors du XVI[e] INCOSAI.
- Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la nouvelle présidente du Comité, M[me] Inga–Britt Ahlenius, vérificatrice générale de la Suède, Bureau national de vérification, C.P. 45070, S–104 30 Stockholm, Suède.

Sous–thème IIC : Normes de contrôle interne

Le Comité des normes de contrôle interne a aussi voulu étoffer sa publication marquante portant sur les *lignes directrices pour les normes de contrôle interne*, en publiant au Caire une bibliographie de documents d'information et d'autres documents sur le contrôle interne. La bibliographie contient des listes de livres et d'articles proposés par 43 ISC en réponse à un questionnaire envoyé par le Comité. Considérée comme un document actif, la bibliographie sera mise à jour, les ISC étant encouragées à proposer d'autres ouvrages contenant de l'information pertinente au sujet de l'application de normes de contrôle interne dans des domaines telles les dépenses, les recettes, les immobilisations, les approvisionnements et les stocks. Pour ce qui est de l'avenir, les délégués ont recommandé que le Comité concentre ses efforts des trois prochaines années sur la préparation d'une autre publication sur les *lignes directrices pour l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne*, pour aider les ISC à remplir cette fonction importante dans un gouvernement. Un projet sera présenté au Comité directeur à sa réunion de juin 1996 et servira de point de départ à d'autres discussions à une conférence qui devrait avoir lieu en 1997.

Pendant la discussion sur le sous–thème, plusieurs délégués ont fait observer qu'il existe encore une certaine confusion entre les termes « contrôle interne » et « vérification interne », et ils ont demandé des éclaircissements. On a signalé que la distinction entre les deux termes est établie dans les *lignes directrices pour les normes de contrôle interne* (pages 11, 12 et 31 – version anglaise) : le contrôle interne est défini comme les plans d'une organisation, ce qui comprend l'attitude de la direction, les méthodes, les procédures et les mesures qui donnent une assurance raisonnable que les objectifs sont atteints. La *Déclaration de Lima* comprend aussi des définitions à ce sujet : on y lit que les services de vérification interne sont établis dans chacun des organismes et institutions dans le cadre d'une structure globale de contrôle interne (article 1, section 3.1).

Les agents responsables du sous–thème étaient la Hongrie (présidence du Comité), l'Espagne, la Tanzanie, le Chili, la Lituanie et la Libye. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le président du Comité : M. Istvan Hagelmayer, Bureau national de vérification, Apaczai Csere-Jados U. 10 H–1052 Budapest V, Hongrie.

Sous–thème IID : Vérification de la dette publique

Comme pour d'autres sous–thèmes, les délibérations dans ce cas ont surtout porté sur les travaux du Comité récemment publiés ainsi que sur son plan de travail pour les trois prochaines années. Les délégués se sont dits heureux des résultats du premier document important du Comité portant sur la *définition de la dette publique et l'information à fournir à ce sujet*, lequel aide les ISC à encourager la bonne gestion et la communication de la dette publique. Encore une fois, compte tenu de la notion de document actif, d'autres lignes directrices sur cet

aspect important de l'activité gouvernementale seront intégrées dans le document général au fur et à mesure de leur élaboration par le Comité.

Lors d'une pause–café pendant la séance sur le sous–thème de la vérification informatique, le président du sous–thème, M. Somiah, de l'Inde (à droite), a eu l'occasion de bavarder avec le vérificateur général de l'Afrique du Sud, M. Kleuver.

Des exemples d'autres lignes directrices ont été présentés au Congrès et approuvés. Un projet préliminaire portant sur *la vérification de performance de la dette publique* décrit quatre étapes ou produits : sommaire des pratiques actuelles, cadre de planification et d'exécution des vérifications de la dette publique, délimitation de l'étendue et exécution, et présentation de l'information. Le projet présenté au Caire représente la première étape du produit entier. Un autre produit prévu porte sur la question complexe du passif éventuel et le Comité prépare un sondage dans lequel il demandera aux ISC de faire part de leurs expériences. Les agents responsables du sous–thème étaient le Mexique (présidence du Comité), l'Argentine, le Portugal, le Yémen, la Jordanie et le Gabon.

Voici les recommandations propres au sous–thème de la vérification de la dette publique :

- Le Comité devrait poursuivre son étude du passif éventuel pour élaborer des lignes directrices qui permettront aux ISC de mieux en comprendre la nature et de bien en vérifier les divers éléments.
- Le Comité devrait analyser les aspects relatifs à la mesure de la dette publique interne et externe et le risque que présente son poids réel, en fonction du coût du service de la dette et à la lumière de l'examen du risque que pose les faits nouveaux récents sur les marchés financiers et monétaires et de la faisabilité d'envisager le plafonnement du montant et du service.
- Le Comité devrait poursuivre les autres parties du projet sur la vérification de performance de la dette publique, et continuer de mettre à jour ses lignes directrices sur la *définition de la dette publique et l'information à fournir.*.
- Le Comité devrait étudier la vérification comptable et la vérification de conformité relativement à la dette publique compte tenu des diverses pratiques comptables en usage.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le président du Comité, M. Javier Castillo, Cour supérieure des comptes, Av. Coyoacan n° 1501, Cal del Valle, Delegation Benito Juarez, Mexico 03100 D.F., Mexique.

Sous–thème IIE : Vérification informatique

Deux sujets ont été abordés pour ce sous–thème : (1) la nature générale et l'utilisation des produits du Comité; et (2) le plan de travail du Comité pour les trois prochaines années. Les agents responsables du sous–thème étaient l'Inde (présidence du Comité), la Russie, la Barbade, le Zimbabwe, le Koweit et la Suède.

Les délégués ont été unanimes à entériner l'énorme production du Comité et ont fait observer que les produits sont suffisamment larges pour être utiles à toutes les ISC. Le Comité a tenu compte des divers niveaux de technologie de l'information (TI) utilisés dans les diverses ISC et a conçu ses produits en conséquence. On a signalé que les produits constituent un excellent point de départ pour chaque ISC qui veut élaborer des lignes directrices plus précises ou des normes adaptées à sa propre situation.

Il a été convenu que le plan de travail du Comité jusqu'en 1998 comporterait trois grands types de projets : 1) l'échange d'information; 2) l'acquisition de compétences; 3) le développement et le transfert de la connaissance. Pour ce qui est de l'échange d'information, le *répertoire informatique* sera mis à jour en 1998 et la revue sur les TI (infoIT) sera publiée deux fois par année. En outre, un séminaire sur les vérification de performance de l'utilisation de l'informatique sera organisé en 1998.

Pour ce qui est de l'acquisition de connaissances et de compétences, des cours portant sur la vérification comptable et sur la vérification de performance seront élaborés pour les niveaux de compétence 1 et 2, suivant la définition figurant dans le programme d'études en vérification, d'ici 1997 et 1998 respectivement, et le Comité mettra également les cours à l'essai dans l'une des régions de l'INTOSAI. Le Comité élaborera aussi d'ici octobre 1996 une liste de documents à consulter sur la vérification de performance en TI, ainsi qu'un guide sur la vérification des systèmes de TI, qui sera terminé pour le XVI[e] INCOSAI.

Pour le développement et le transfert de la connaissance, le Comité se propose de faire circuler un document de recherche sur l'échange électronique de données et sur la vérification sans papier, et il songe à d'autres documents de recherche. En approuvant le travail du Comité, le Congrès a adopté les recommandations suivantes :

- Les produits du Comité devraient être considérés comme des « documents actifs » qui seront révisés de temps à autre dans les années à venir en réaction aux changements technologiques et à l'évolution des besoins des ISC.
- Les ISC devraient appuyer le travail du Comité et utiliser ses produits.
- Le plan de travail du Comité pour les trois prochaines années est satisfaisant.
- Les produits du Comité donnent des lignes directrices et des renseignements utiles aux ISC, mais on a fait observer que les ISC devraient avoir la possibilité d'adapter les produits à leur pays.
- Le Comité pourrait assurer une coordination avec le Comité des normes de vérification afin d'élaborer des normes particulières pour la vérification informatique, au besoin.
- On devrait demander aux groupes de travail régionaux de l'INTOSAI d'organiser des séminaires et des ateliers sur les technologies de l'information.

- Pour aider les ISC à absorber l'arrivée massive d'information relative aux TI dans l'avenir, le Comité devrait sérieusement envisager de structurer ses produits.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le président du Comité, M. C.G. Somiah, contrôleur et vérificateur général de l'Inde, 10 Bahadur Shah Marg, New Delhi 110002, Inde.

Sous-thème IIF : Évaluation de programme

Le travail du Comité d'évaluation de programme, présidé par la France, a suscité beaucoup de discussions entre les nombreux délégués qui ne font que commencer à travailler dans ce domaine relativement nouveau. Les discussions ont surtout porté sur le document préparé par la France, dans lequel l'évaluation de programme est définie comme une démarche de recherche systématique visant à établir et à évaluer les effets directs et indirects d'un programme, d'une politique ou d'une initiative des pouvoirs publics, et à présenter l'information à ce sujet, dans le contexte des objectifs déclarés ou implicites et des moyens utilisés pour atteindre ces objectifs. Parmi les principes importants, mentionnons la transparence, l'indépendance, le pluralisme et la rigueur scientifique. On a fait observer que le travail du Comité porte surtout sur des aspects pratiques, plutôt que théoriques, de l'évaluation de programme, à l'intention des ISC. Dans le document du Comité, il est question de la façon dont l'évaluation de programme diffère d'autres genres de vérification, comme la vérification de la conformité et celle de la performance; on y explore aussi des moyens précis que peuvent prendre les ISC pour introduire et exécuter des évaluations de programme dans leurs bureaux.

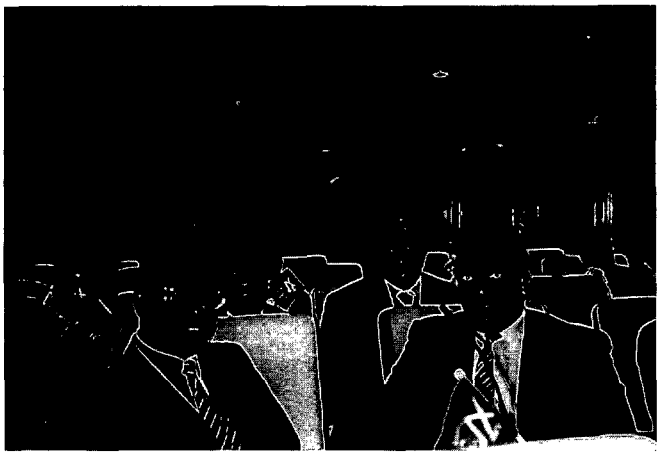

Comme de nombreuses autres ISC, celle du Kenya, dirigée par le vérificateur général Njoroge (en avant à droite), a participé tant au Congrès qu'au Symposium.

Les délégués ont aussi discuté des façons dont l'expérience respective des ISC en évaluation de programme pourrait être partagée et il a été proposé que le Comité dresse une liste des ISC ayant de l'expérience dans l'établissement de fonctions d'évaluation de programme dans leur organisation. Un tel recueil pourrait aussi comprendre des renseignements au sujet des méthodes, de la présentation de l'information et du suivi. En approuvant le travail du Comité à ce jour, de même que son plan de travail pour 1995–1998, le Congrès s'est entendu sur les recommandations suivantes :

- Adopter les éléments de la définition de l'évaluation proposés dans le rapport du Comité et adopter les critères d'évaluation selon les définitions établies par le Comité.
- Poursuivre la recherche en vue de la définition des diverses catégories d'évaluations en fonction de leur thème ou de leurs objectifs, et décrire les techniques et les méthodes à utiliser dans chaque cas.
- Donner une définition plus exacte des genres d'évaluations convenant particulièrement aux ISC, c.–à–d. les vérifications ayant l'étendue d'une évaluation et les évaluations des systèmes d'information en usage dans les services mêmes. Le groupe de travail devra analyser les notions, les méthodes, les avantages et les limites de ces évaluations.
- Élaborer un cadre méthodologique qui faciliterait le travail d'évaluation, dont un aperçu des notions, des objectifs et des normes d'évaluation. Dans ce document, il faudrait examiner quels changements sont souhaitables dans l'organisation et les méthodes de travail des ISC pour qu'elles puissent procéder à des évaluations (recours à des spécialistes de l'extérieur, intégration de disciplines de recherche, Comité directeur des méthodes, et présentation de l'information).
- Déterminer les conditions préliminaires à la mise en oeuvre d'évaluations par les ISC pour repérer les principaux obstacles à leur élaboration, et recommander s'il y a lieu que soit modifié le mandat législatif des ISC pour qu'elles puissent procéder à des évaluations.
- Poursuivre la collecte d'information qui a été lancée par le groupe de travail d'après le système actuel d'information existant dans l'INTOSAI pour compléter les données sur les pratiques et les méthodes d'évaluation dans les diverses ISC et pour présenter des propositions au prochain Congrès.
- Établir au besoin une relation avec les autres Comités de l'INTOSAI en matière d'évaluation.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le président du Comité, M. Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, 13, rue Cambon, F–75001 Paris, France.

Le plan quinquennal de l'IDI est adopté par le Congrès

L'organe de formation de l'INTOSAI, l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a fait rapport au Congrès de ses activités de 1994 et de son programme à long terme pour la période de 1996 à 2000 (voir le numéro de juillet 1995 de la *Revue*, p. 14). L'année qui vient de s'écouler a comme d'habitude été fébrile pour l'IDI, huit séminaires et ateliers ayant été tenus sur des sujets tels la vérification de l'aide extérieure, l'informatique dans le processus de vérification, et la gestion et la supervision de la vérification comptable. Plus de 100 pays et 166 employés des ISC ont participé à ces programmes offerts dans les régions. En outre, l'IDI a mis à jour le *Répertoire*

international de données sur la formation des vérificateurs et a ajouté de nouvelles parties sur les méthodes de vérification et les logiciels de vérification.

On avait prévu du temps au Congrès pour que les responsables de l'IDI rencontrent les groupes de travail régionaux en vue d'étoffer davantage le plan quinquennal de l'IDI. On voit ici des représentants de la SPASAI et de l'IDI.

Le financement exige toujours des efforts importants et l'IDI signale avoir remporté beaucoup de succès à cet égard. On a annoncé au Caire les contributions des organismes suivants à l'appui du plan quinquennal : la Banque mondiale, l'Agence canadienne de développement international et l'Agence danoise de développement international. On a aussi mentionné les fonds pour les programmes actuels de l'IDI qui ont déjà été versés par l'AFROSAI, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, le Secrétariat du Commonwealth et les gouvernements du Canada, du Danemark, des Pays–Bas et de la Norvège. Se sont ajoutées des contributions non financières de plus de 15 ISC qui ont aidé à la conception, à l'élaboration et à la production des manuels de formation, et qui ont accueilli et présenté des ateliers.

Grâce au vaste appui des ISC et des donateurs internationaux, l'IDI pourra aller de l'avant avec son plan quinquennal visant à aider les groupes de travail régionaux et les ISC membres à poursuivre leurs efforts pour améliorer la formation régionale et locale. Le plan a été entériné par les groupes de travail régionaux et a été bien accueilli par les donateurs au cours de nombreuses réunions avec les dirigeants de l'IDI, ce qui a amené M. Desautels à déclarer que ces réunions avaient été très productives puisqu'elles ont permis d'améliorer la conception et les stratégies proposées pour la mise en oeuvre des plans relatifs aux programmes régionaux, ainsi que de mieux comprendre et d'atteindre les objectifs actuels des politiques de développement des organismes donateurs, lesquels sont orientés vers le renforcement des institutions et l'acquisition de capacités que vise le programme à long terme de l'IDI.

Le plan a été adopté à l'unanimité par le XV[e] INCOSAI dans le cadre d'une résolution officielle qui précisait que l'IDI devait « commencer à mettre en oeuvre le plan, faire état des progrès accomplis aux réunions annuelles du Comité directeur et continuer de relever du Bureau du vérificateur général du Canada jusqu'à la fin de l'an 2000 ». Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Secrétariat de l'IDI, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario), Canada K1G 0G6.

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Le rapport annuel de 1994 de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* a été présenté au Congrès et contenait les états financiers vérifiés et des renseignements au sujet du contenu de la *Revue*, de la production ainsi que des moyens technologiques. Les états financiers vérifiés illustrent le bien–fondé du plan d'entreprise de la *Revue*, qui établit un soigneux équilibre entre les revenus et les dépenses. En outre, la mise en place de nouvelles technologies a contribué à la santé financière de la *Revue*, de même que les services de traduction et autres services fournis par les ISC de l'Autriche, du Canada, de la Tunisie, des États–Unis et du Venezuela.

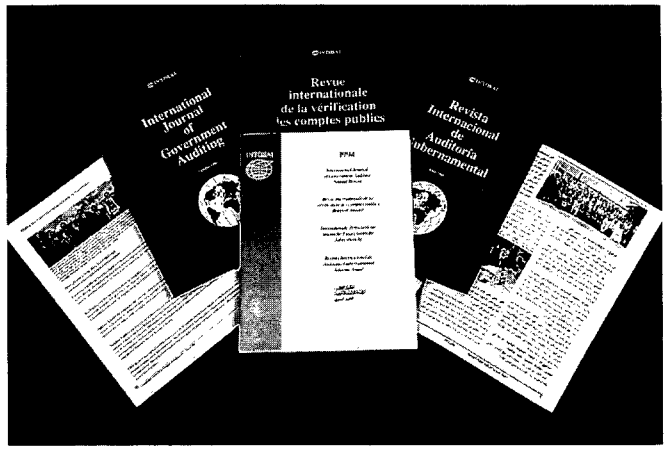

Le rapport annuel de 1994 de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* présente la couverture adoptée par l'INTOSAI pour ses publications. On voit aussi des exemplaires des numéros de 1994, en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

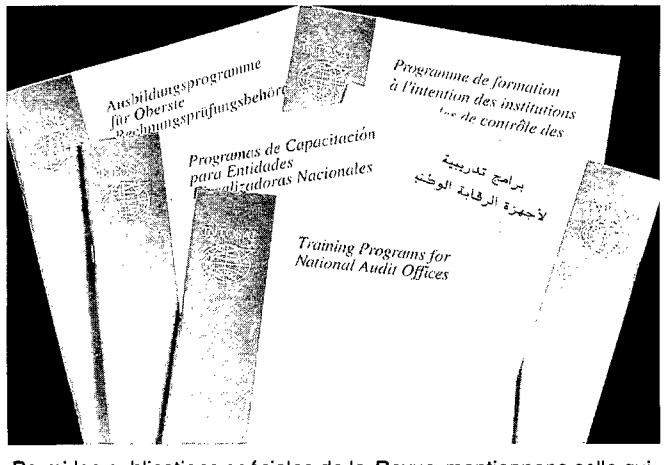

Parmi les publications spéciales de la *Revue*, mentionnons celle qui porte sur les *programmes de formation pour les bureaux de vérification nationaux*, dans chacune des cinq langues officielles de l'INTOSAI.

Grâce à sa viabilité financière constante, la *Revue* a pu contribuer aux buts plus vastes de communication et d'échange d'information de l'INTOSAI, par la publication de trois documents spéciaux (dans les

cinq langues officielles de l'INTOSAI) qui ont été distribués au Caire. Deux publications ont été réalisées conjointement avec l'ISC d'Allemagne et le Secrétariat général en Autriche, dans le cadre du travail du Groupe d'étude sur les communications visant à améliorer les communications entre les ISC membres. L'une est le *Répertoire des membres de l'INTOSAI*, qui contient le nom et l'adresse de tous les membres de l'INTOSAI, de même que des renseignements sur la façon de communiquer avec les groupes, les Comités et d'autres programmes régionaux de l'INTOSAI. L'autre publication, *INTOSAI – An Overview*, donne des renseignements généraux au sujet de l'historique et de la mission de l'organisation, de la structure, et des programmes et services pour les membres.

La troisième publication, portant sur les *programmes de formation pour les bureaux de vérification nationaux*, est une réimpression d'une série en 12 parties (*forum de formation*), qui est parue dans la *Revue* de 1984 à 1987; on y trouve des indications pratiques sur tous les aspects de l'établissement et de la gestion d'une fonction de formation dans une ISC. Le rapport signale également que, pour mieux appuyer les buts de l'INTOSAI en matière de communication, la *Revue* publie maintenant dans chaque numéro un calendrier des activités internationales et régionales pouvant intéresser les membres. En outre, la *Revue* s'est « branchée » et peut être jointe sur Internet à l'adresse électronique suivante : 75607.1051@compuserve.com.

En conclusion, le rapport rappelle que la *Revue* continue de remplir sa mission comme tribune d'échange et de partage d'information entre les ISC par la publication de nouvelles, de profils d'organismes de vérification, d'articles techniques et d'autres exposés de caractère pratique pour les lecteurs. Plus de 179 nouvelles en provenance de 88 pays et organisations internationales ont paru dans la *Revue* de 1992 à 1994; pendant la même période, 11 ISC ont fait l'objet d'un profil. Aussi, des articles et des éditoriaux de caractère technique sur des sujets tels la dette publique, la privatisation, l'obligation des pouvoirs publics de rendre des comptes, l'indépendance du vérificateur et les systèmes informatiques ont procuré des perspectives et des aperçus précieux aux ISC qui sont aux prises avec ces questions.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la *Revue* à l'adresse suivante : IJGA, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548 États–Unis.

Le Groupe d'étude sur les communications présente sa stratégie et ses publications

« La communication est l'une des plus importantes conditions préalables à la collaboration efficiente et efficace entre tous les membres de l'INTOSAI. La coopération internationale est grandement facilitée par la possibilité qu'ont les ISC de tous les pays d'échanger rapidement les résultats de projets, ce qui non seulement donne un nouvel élan au travail d'autres ISC, mais contribue également à empêcher le double emploi ». C'est en ces termes que M^me^ Hedda Czasche, présidente du Groupe d'étude sur les communications de l'INTOSAI, a mis en relief le rôle essentiel de la communication dans une organisation internationale telle l'INTOSAI lorsqu'elle a fait rapport au Congrès des résultats du travail de son groupe.

Outre le *Répertoire des membres de l'INTOSAI* et la brochure présentant un aperçu de l'INTOSAI qui ont été publiés en collaboration avec la *Revue*, le rapport du Groupe d'étude sur les communications présente une stratégie de communication pour l'INTOSAI. On y fait état du rôle important de la *Revue*, des circulaires de l'INTOSAI, des publications des groupes de travail régionaux, et des délibérations des Congrès, et on y recommande l'utilisation de nouvelles technologies comme Internet pour améliorer encore davantage les communications entre les membres de l'INTOSAI. À titre d'exemple, le Secrétariat général de l'INTOSAI a déjà lancé un programme pilote sur Internet (voir le numéro de juillet 1995 de la *Revue*, p. 12). Autre résultat du travail du Groupe d'étude : l'adoption d'une présentation graphique uniforme pour les produits de l'INTOSAI (voir les photos ci–dessus); la *Revue* commencera à utiliser cette présentation pour sa couverture à compter du numéro de janvier 1996. Pour de plus amples renseignements au sujet du travail du Groupe d'étude sur les communications, communiquer avec M^me^ Hedda Czasche, présidente, Cour fédérale des comptes, D–60284, Francfort, Allemagne.

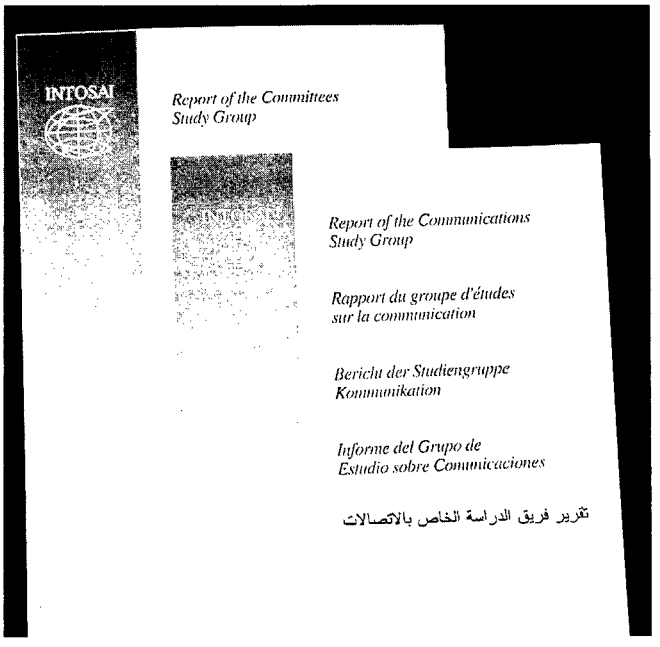

Les rapports du Groupe d'étude de l'INTOSAI sur les communications et ceux des Comités ont été présentés et adoptés au Caire.

Groupe de travail régionaux

Les Congrès de l'INTOSAI offrent de nombreuses occasions aux ISC d'échanger de l'information et une bonne partie de cet échange se fait par l'intermédiaire des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI, qui ont présenté leur rapport à la deuxième séance plénière générale. Leurs rapports sont particulièrement utiles du fait qu'une grande partie du travail de l'INTOSAI se fait à l'échelon régional en Afrique (AFROSAI), dans la région arabe (ARABOSAI), en Asie (ASOSAI), dans les Antilles (CAROSAI), en Europe (EUROSAI), en Amérique latine (OLACEFS) et dans le Pacifique sud (SPASAI). Les rapports régionaux ont mis en relief les nombreuses réalisations des groupes dans les domaines de la formation, de la recherche, des publications et des échanges bilatéraux. En outre, des sommaires des Congrès régionaux ont été présentés, de même que les projets pour les trois prochaines années.

Autres questions abordées au Congrès

Le Congrès triennal est l'occasion pour tous les membres de l'INTOSAI de prendre des décisions relativement aux affaires courantes de l'organisation, dont l'élection des membres et des vérificateurs du nouveau Comité directeur, et la présentation du budget de l'INTOSAI. Au Caire, les délégués ont élu cinq ISC au Comité directeur : le Cameroun, l'Inde, le Maroc, la Norvège et le Portugal. L'Uruguay, à titre d'hôte du Congrès de 1998, a aussi été élue au Comité, de même que le Canada, du fait qu'il gère l'IDI. Les

délégués ont exprimé les remerciements aux ISC qui quittent le Comité : le Kenya, les Philippines, la Finlande, l'Indonésie et la Roumanie.

Ont aussi été élues au Caire les deux ISC qui serviront de vérificateur de l'INTOSAI pour les trois prochaines années, soit la Finlande et la Norvège. Elles vérifieront annuellement les comptes de l'INTOSAI. La Corée et le Luxembourg ont agi comme vérificateurs depuis 1992 et le Congrès les a remerciés de leur travail. Le Congrès a aussi approuvé le budget triennal de l'INTOSAI présenté par le Secrétariat général, de même que le rapport annuel exposant les activités du Secrétariat. Un pays nouveau a été admis à l'INTOSAI, soit Sao Tome–et–Principe, ce qui porte le nombre de membres de l'organisation à 174. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Secrétariat général de l'INTOSAI, Dampfschiffstrasse 2, A–1033, Vienne, Autriche.

Présentation de distinctions reconnaissant l'excellence des réalisations et des services

Pour la cinquième fois de son histoire, soit depuis 42 ans, l'INTOSAI a présenté deux distinctions au Caire, l'une pour le meilleur article publié dans la *Revue* entre 1992 et 1995, et l'autre pour les réalisations remarquables d'une ISC pendant cette même période.

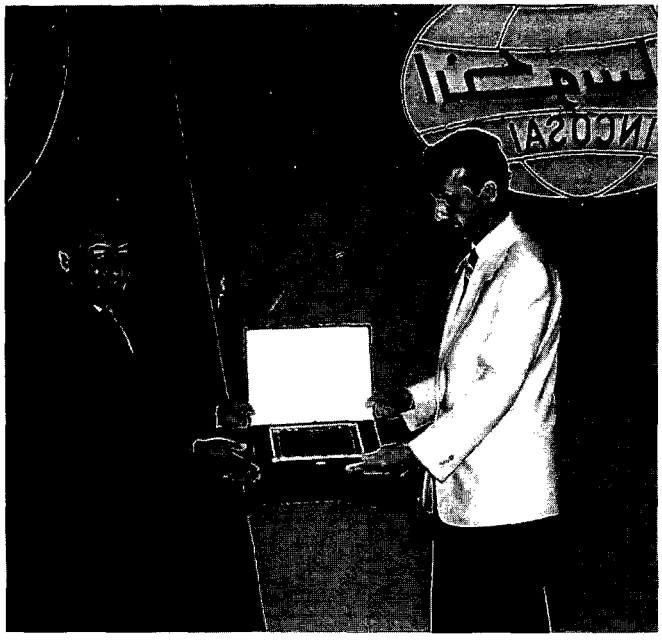

M. Castillo, du Mexique, reçoit le prix Kandutsch de la part du Secrétaire général Fiedler, à la fin de la séance plénière.

Les prix ont été nommés d'après les deux hommes qu'ils honorent, soit le prix Elmer Staats pour l'article de la *Revue* et le prix Jorg Kandutsch pour l'ISC.

Le lauréat du prix Kandutsch a été l'ISC du Mexique pour ses nombreuses réalisations visant à aider le groupe de travail régional de l'OLACEFS, pour son leadership au sein du Comité de la dette publique de l'INTOSAI, et pour ses contributions à la gestion financière. Le prix Staats a été présenté à Egbert Kalthenbach, de la Cour des comptes de l'Allemagne, pour son article sur le contrôle des dépenses secrètes, qui a été publié dans le numéro de juillet 1993 de la *Revue*.

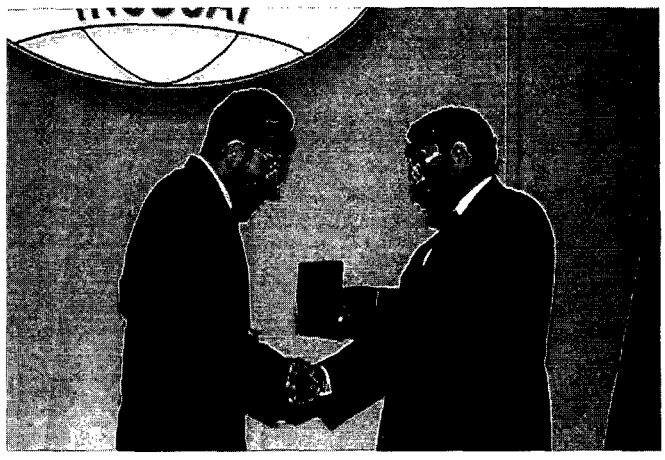

M. Nawrath, de l'Allemagne (à gauche), reçoit le prix Staats au nom du lauréat, M. Egbert Kalthenbach (qui n'a pu assister au Congrès du Caire); M. Alleris, des États–Unis, présente le prix.

Regard vers l'avenir

L'organisation du prochain Congrès triennal de l'INTOSAI, qui aura lieu en Uruguay, en 1998, est déjà en cours. L'invitation officielle a été lancée par M. Rinaldo Smeraldi, président de la Cour des comptes de l'Uruguay, et acceptée unanimement par les membres de l'INTOSAI à la séance plénière de clôture. Le XVI[e] INCOSAI doit avoir lieu en novembre 1998 à Montevideo, qui sera aussi le lieu de la réunion du Comité directeur en 1997. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la Cour des comptes de la République, Juan Carlos Gomez 1324, Montevideo, Uruguay.

Au cours des trois années précédant le XVI[e] INCOSAI, l'INTOSAI devrait connaître une activité fébrile. Le Comité directeur se réunira à Vienne du 24 au 26 juin 1996 pour voir aux affaires courantes de l'INTOSAI et les huit Comités de l'organisation ont un plein calendrier d'activités à terminer avant le Congrès de Montevideo. Au calendrier de l'INTOSAI figureront également de nombreux cours donnés par l'IDI et par les sept groupes de travail régionaux, qui organiseront également des Congrès régionaux pendant cette période.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Congrès du Caire, communiquer avec le Secrétariat général du XV[e] INCOSAI, Organisation centrale de contrôle des comptes publics, El–Aruba Street, P.O. Box 11789, Madinet Nassr City, Le Caire, République arabe d'Égypte.

Symposium sur la vérification de la privatisation

À la fin du XV[e] INCOSAI, de nombreux délégués sont restés au Caire pour participer au Symposium sur la vérification de la privatisation. Organisé par le Comité de la privatisation de l'INTOSAI et l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques (OCCFP) de l'Égypte, le Symposium a donné une autre occasion aux ISC d'échanger de l'information, d'explorer des questions et de discuter de leurs expériences respectives.

Les séances du Symposium ont été tenues dans les salles de réunion de l'OCCFP. Les documents ont été rédigés dans les cinq langues de l'INTOSAI et il y avait des services d'interprétation pendant les réunions. Le Symposium a commencé par un rapport, semblable aux rapports présentés par les Comités au Congrès, fondé sur la réponse à

Le symposium sur la privatisation a attiré des participants de toutes les parties du monde. On voit ci–dessus à l'une des séances plénières, M. Kotaci, de l'Albanie, et M. Argaw, de l'Éthiopie.

M. Macdonald, de la Nouvelle–Zélande a présenté une communication étoffée au Symposium.

l'enquête du Comité sur l'expérience des ISC en matière de privatisation. Toutefois, les activités du Symposium qui a suivi ont été organisées d'une façon quelque peu différente des délibérations du Congrès. Au Symposium, des documents d'introduction ont été présentés sur des sujets particuliers, et ces exposés ont été suivis de tables rondes où certaines ISC ont parlé de leur propre expérience. Lors de séances plénières, toutes les ISC ont pu poser des questions, partager leurs idées ou proposer au Comité d'autres questions à étudier.

Voici les documents qui ont été distribués pour servir de point de départ aux discussions et les ISC qui les ont rédigés :

- Le Rapport de l'enquête sur la vérification de la privatisation (Royaume–Uni)
- Les compétences nécessaires pour la vérification de la privatisation (Nouvelle–Zélande),
- La vérification des mesures de réglementation (Allemagne),
- Le processus de privatisation : la restructuration des entreprises d'État avant leur vente (Israël),
- La gestion du processus de vente (Inde).

D'autres documents décrivant l'expérience nationale propre des ISC de l'Argentine, du Brésil, de l'Égypte et de la Roumanie ont aussi été mis à la disposition des délégués. Ont siégé aux tables rondes des représentants des ISC de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la République tchèque, de l'Égypte, d'Israël, de la Lituanie, de la Pologne et du Royaume–Uni.

Dans l'allocution d'ouverture du symposium, M. Fakhry Abbas a affirmé que : « Personne ne peut nier le rôle véritable joué par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans les sociétés contemporaines. Les ISC font le suivi des paroles et des gestes de l'exécutif et elles présentent au pouvoir législatif les résultats de ce suivi sous la forme de rapports. Dans tous les domaines, on compte sur les observations et les recommandations figurant dans ces rapports. » Il a ajouté que l'expansion de la propriété individuelle par la voie de la privatisation est l'un des grands enjeux de la décennie et que « l'évolution économique actuelle sur le plan international constitue un énorme défi pour nos institutions de contrôle des finances publiques et que la privatisation à laquelle ont recours la plupart des pays du monde est la pierre angulaire de cette évolution ». Il a exprimé l'espoir que le Symposium sur la privatisation donnerait l'occasion à toutes les ISC

Les séances du symposium sur la privatisation ont été tenues à l'auditorium de l'Organisation centrale du contrôle des finances publiques.

d'en apprendre davantage au sujet de la privatisation et permettrait à l'INTOSAI de dégager certaines conclusions au sujet des meilleures pratiques.

Résultats de l'enquête

Sir John Bourn, président du Comité de la privatisation, a fait écho à ces sentiments au moment où il a présenté les résultats de l'enquête du Comité. Il a exprimé l'espoir que les présentations et les délibérations au cours du Symposium feraient ressortir l'ampleur de l'expérience de tous les membres de l'INTOSAI et aideraient ainsi tous les membres à aller de l'avant dans le domaine de la privatisation.

L'enquête sur la privatisation a été faite auprès de 165 pays membres de l'INTOSAI en août 1994. Pour établir un point de départ en vue des discussions ultérieures, le premier exposé du Symposium consistait en un résumé des réponses reçues de 117 ISC.

Les réponses montrent que, pour de nombreux pays, l'expansion de l'économie de marché et l'amélioration de l'efficience de l'activité économique sont parmi les principaux objectifs de la privatisation. Un grand nombre de privatisations étaient de moindre envergure, surtout en Europe de l'Est en en Europe centrale, mais d'autres ont représenté des ventes énormes – 58 avaient en fait permis de recueillir un milliard de dollars (US) chacune. De nombreuses méthodes de vente ont été utilisées, souvent plus d'une en même temps, et on a eu recours à de nombreuses formules différentes pour établir la valeur et fixer le prix. Deux tiers des ISC qui ont répondu à l'enquête ont indiqué qu'il existe des dispositions réglementaires dans leur pays, certaines s'appliquant à des entreprises qui sont dans le secteur privé depuis longtemps, aussi bien qu'à certaines entreprises qui sont en voie de privatisation. La réglementation et sa vérification sont également apparues comme un sujet manifestement important pour la plupart des États membres.

Les réponses au questionnaire ont donné lieu à des discussions intéressantes sur plusieurs sujets. À propos des objectifs de la privatisation, on a signalé que les pays peuvent ne pas avoir beaucoup le choix lorsque ce sont des organismes extérieurs qui exigent la privatisation et, bien qu'un important objectif de la privatisation est la mise en place d'une économie de marché libre, on s'est demandé si les marchés internationaux sont toujours vraiment libres. Plusieurs ISC ont attiré l'attention sur l'interaction entre les questions d'établissement de prix et d'évaluation et ont fait observer que l'établissement d'une valeur dépend de nombreux facteurs. On a indiqué que la vigueur de la direction est un facteur important et les plus petits pays ont signalé la difficulté de discipliner les gestionnaires inefficaces, car les gens travaillent étroitement ensemble. Certaines ISC ont décrit les difficultés d'évaluation des entreprises pour lesquelles il n'y a pas d'économie de marché. D'autres ont mentionné des expériences illustrant les problèmes qui se posent si le marché est déprimé par de trop nombreuses offres de privatisation, ce qui a fait dire à certaines qu'il pourrait y avoir là une bonne raison de procéder lentement aux privatisations.

La restructuration des entreprises d'État avant leur vente

Dans son document, Israël a examiné comment la restructuration peut contribuer aux objectifs de la privatisation et a posé la question suivante : « Pourquoi ne pas privatiser le processus de restructuration même? ». Il a ensuite été question des avantages et des inconvénients d'une telle formule. On a exprimé l'idée que « dans la plupart des cas, la véritable question n'est pas de savoir s'il y a lieu de procéder à une restructuration, mais quelle partie de l'actif, du passif et des obligations, ou des activités de l'entreprise devrait être assujettie à la restructuration ». On a proposé le recours à l'analyse coûts–avantages comme outil de décision pour déterminer quelles réformes inclure dans la restructuration de sorte que l'État obtienne le meilleur prix possible. Toutefois, lors de la discussion sur le document, certains ont fait observer qu'il arrive que les gouvernements n'ont pas suffisamment d'argent pour payer une restructuration avant la vente et qu'une démarche trop ambitieuse pour la restructuration avant la vente pourrait retarder considérablement la vente.

Il a été beaucoup question des conséquences d'un gonflement des effectifs dans les entreprises appartenant à l'État. On a fait observer qu'il est possible en théorie pour les gouvernements de réduire le nombre d'employés avant la vente pour que l'entreprise intéresse davantage les acheteurs du secteur privé. Certains pays ont adopté une telle démarche avec succès; toutefois, il pourrait y avoir d'autres problèmes et coûts en ce qui touche par exemple, les indemnités de départ ou les possibilités de recyclage.

Les pauses–café au Congrès et au Symposium ont été de bonnes occasions pour les délégués de poursuivre les discussions dans un cadre moins structuré. On voit ici trois membres de la CAROSAI : M. King, des Îles Vierges britanniques; M. Esdaile, des Îles Caïmans; et M. Griffith, de la Barbade.

La restructuration financière a été examinée à la lumière des problèmes qui pourraient survenir si des entreprises d'État sont largement endettées, surtout envers d'autres organisations d'État. D'après leur expérience, les ISC ont proposé des solutions dont la conversion d'une partie de la dette en actions ou la radiation complète de la dette. Elles ont toutefois fait observer que, si ces solutions sont adoptées, il faut aussi songer aux conséquences fiscales.

Pendant toutes les discussions, on a évoqué la nécessité pour le gouvernement de peser attentivement tous les aspects et pour les ISC d'être à l'affût des problèmes possibles et d'avoir une connaissance approfondie des entreprises à privatiser. Lorsqu'on a demandé si les ISC étaient plus habiles que les gouvernements, on a répondu non, mais on a rappelé que les ISC ont l'avantage d'être indépendantes. Leur crédibilité découle de cette indépendance et de la compétence avec laquelle elles exercent leur mandat – et le maintien des deux est crucial pour les ISC.

La gestion du processus de vente

Dans son document, l'Inde a indiqué que le processus de vente est « au coeur de la privatisation » et a fait observé que « comme toutes les transactions mettant en jeu des fonds et des actifs publics, la gestion du processus de vente d'actifs publics doit aussi se conformer

aux règles reconnues de la reddition des comptes dans le secteur public ». D'après l'expérience des divers membres de l'INTOSAI dans la vérification de projets de privatisation, le document énonce quatre éléments principaux du processus de vente (déterminer, planifier, mettre en oeuvre et évaluer la vente) et chacun de ces éléments a été exploré dans les discussions.

Certaines ISC trouvent avantageuses pour le vérificateur que les critères et les procédures de vente soient énoncés dans la législation. On s'est longuement interrogé cependant quant à savoir dans quelle mesure les ISC devraient être appelées à conseiller leur gouvernement avant la vente, par exemple, sur des aspects de l'évaluation ou même pour l'évaluation comme telle. Certaines ISC ont dit s'inquiéter des risques de se faire prendre dans les aspects politiques et stratégiques de la vente; d'autres ont parlé des problèmes auxquels elles se sont heurtées lorsqu'on leur a demandé d'évaluer des offres de soumissionnaires. On s'est aussi demandé comment obtenir une bonne valeur lors de la vente et de quelle façon les acheteurs éventuels pourraient réagir si l'ISC participait au processus de négociation. On a aussi soulevé de questions relatives au maintien de l'indépendance de l'ISC. Il a été rappelé que, au deuxième Congrès de l'EUROSAI en 1993, les délégués ont convenu que les ISC devraient participer au processus aussi vite que le leur permet la constitution, tout en maintenant leur indépendance, et que cette participation peut aller jusqu'à offrir des conseils à l'étape de la planification, tout en faisant en sorte de ne pas limiter leur capacité de commenter plus tard le résultat de la privatisation.

Au cours du débat sur cette question, la Nouvelle–Zélande a soulevé un point intéressant en mentionnant que son ISC avait souscrit à une assurance responsabilité professionnelle en raison des risques courus lorsqu'elle donne des conseils lors de grosses transactions.

Compétences nécessaires pour la vérification de la privatisation

En commençant par une analyse de ce qui est nécessaire dans la vérification de la privatisation, le document de la Nouvelle–Zélande énonce les compétences dont ont besoin les ISC pour vérifier ces processus complexes. Les compétences sont réparties en deux catégories : compétences générales en vérification (communication, recherche et gestion de projet) et compétences particulières en vérification (compréhension des intentions du gouvernement et de l'environnement politique; connaissance du commerce et du secteur d'activité économique, des exigences contractuelles et légales, des finances des entreprises, des aspects économiques et de la législation; et compétences en analyse des politiques). Le document a donné lieu à un échange précieux de points de vue entre les ISC au sujet de la nature des tâches et de ce qu'on pourrait raisonnablement attendre des ISC.

Au cours des délibérations, l'attention a de nouveau été portée sur les difficultés qui peuvent survenir lorsqu'on traite des grands objectifs de la privatisation et que les ISC disposent de droits d'accès aux entreprises privatisées. Comme au cours des séances précédentes, le rôle qu'il convient à l'ISC de jouer dans le processus de privatisation a été soulevé et a donné lieu à des débats animés. Toutefois, au moment où les délibérations ont commencé à porter sur les questions relatives aux compétences du personnel, toute une gamme de solutions ont été présentées et les délégués ont remarqué qu'aucune n'excluait nécessairement les autres et que toutes pourraient être efficaces peu importe le rôle particulier que joue l'ISC.

On s'est entendu en général sur la conclusion du document suivant laquelle « il peut coûter très cher de ne pas tenir compte des risques et de ne pas disposer des compétences nécessaires au moment voulu », mais certaines ISC ont dit s'inquiéter du fait qu'il pourrait aussi coûter très cher d'obtenir toutes les compétences nécessaires en vérification parce que, pour travailler dans ce domaine, le vérificateur doit être une « personne à tout faire ». De nombreuses ISC ont indiqué avoir recruté des spécialistes de l'extérieur, tandis que d'autres ont compté sur les avis d'experts–conseils. La République tchèque, la Pologne et le Royaume–Uni ont indiqué avoir connu de bonnes expériences avec des conseillers de l'extérieur. Selon l'expérience du Royaume–Uni, il coûte moins cher de recourir de façon organisée à des conseillers de l'extérieur que d'essayer de faire tout le travail à l'interne parce que la vérification peut être exécutée beaucoup plus rapidement et avec plus d'efficacité. D'autres ISC ont fait observer qu'il faut être prudent lorsqu'on cherche un expert–conseil ou un spécialiste de façon à maintenir l'indépendance et l'objectivité. On a mentionné qu'une façon de faire acquérir au personnel les compétences nécessaires pour des missions à venir consiste à faire travailler ensemble le personnel interne et les experts–conseils de l'extérieur. Outre le recrutement et l'embauche de personnel expérimenté, il existe d'autres solutions comme le détachement d'employés auprès d'entreprises pour y acquérir de l'expérience, et des échanges constants entre les ISC pour constituer un bassin de personnel compétent.

Vérification de la réglementation

Le document présenté par l'Allemagne était fondé sur le principe que « contrairement à la privatisation d'entreprises du secteur de la fabrication, le rôle du gouvernement dans la privatisation d'un service public ou d'une entreprise offrant des services publics ne prend pas fin avec la cession à l'entreprise privée. En raison de son obligation de voir à ce que les approvisionnements et les services essentiels soient assurés à la population en général, le gouvernement a toujours son mot à dire, de même que les vérificateurs de l'État ». En faisant observer que cet aspect n'est pas encore ressorti comme élément important pour la majorité des ISC, le document signale qu'il deviendra de plus en plus important à mesure que la privatisation s'incrustera davantage dans les économies et que les entreprises du secteur privé auront un rôle accru à jouer dans la prestation de services pour le compte de l'État. Il arrive souvent que des organismes de réglementation soient établis pour surveiller et diriger les secteurs privatisés et que les organismes de réglementation soient assujettis à la vérification par les ISC. Il est proposé dans le document que la vérification de la réglementation comprenne les éléments suivants : analyse du cadre législatif; analyse de la structure de réglementation; analyse des objectifs de la réglementation; examen des mesures de réglementation; examen de la surveillance de la conformité aux exigences de la réglementation, et examen de l'impact de la réglementation.

Au cours des délibérations, on a fait ressortir la nécessité pour les ISC d'examiner les aspects liés aux finances et à la performance. On s'est entendu en général pour dire que lorsque les ISC font la vérification d'un organisme de réglementation, il ne suffit pas de vérifier les comptes : il est également important de déterminer si le but de l'organisme de réglementation a été atteint. Au Royaume–Uni, la vérification de la performance en réglementation est devenue de plus en plus importante : par exemple, des organismes de réglementation ont été mis sur pied pour surveiller des entreprises privées ayant des pouvoirs de monopole et l'ISC fait un certain nombre de vérifications de performance à leur sujet.

Certaines ISC ont le mandat de vérifier les comptes d'entreprises réglementées du secteur privé, mais d'autres ISC n'ont ni de tels pouvoirs ni de tels droits d'accès et elles doivent s'en remettre à la bonne volonté des entreprises du secteur privé. Des ISC ont signalé qu'il existe des problèmes parce que cette bonne volonté ne va pas toujours de soi. Au cours des discussions, on a exploré deux solutions

à ce problème : au moment où l'ISC commence une vérification de performance de l'organisme de réglementation, elle pourrait demander à l'organisme d'obtenir certains renseignements auprès de l'entreprise privatisée; ou encore, il pourrait y avoir des dispositions législatives exigeant que l'organisme de réglementation fournisse les renseignements.

Expériences de privatisation

On a eu recours à une formule différente pour l'une des séances du symposium, soit une table ronde sur des expériences générales de privatisation. Des représentants des ISC du Brésil, de l'Égypte et du Royaume–Uni ont brossé un tableau de leur expérience et ont présenté des idées et des observations issues de leur expérience en vérification de la privatisation. Il a été signalé que, « contrairement aux divers pays qui ont encouragé la privatisation dans le contexte d'un processus politique, la privatisation d'entreprises d'État au Brésil vise en principe à encourager la modernisation de l'économie et la reprise de la croissance économique comme moyen de mieux répondre aux besoins de la population brésilienne ». L'ISC au Brésil joue un rôle important dans la mise en oeuvre du processus de privatisation et son rôle a été défini par des décrets parlementaires et renforcé par des règlements. Dans les discussions portant sur les efforts structurés et « spontanés » de privatisation qui se sont produits en Égypte depuis les années 70, on a évoqué les problèmes que l'ISC a connus pour obtenir les renseignements nécessaires à l'exécution de son travail de vérification. L'ISC s'est efforcée de résoudre ce problème en établissant de meilleurs liens de collaboration avec les ministres qui jouent un rôle dans le processus. Dans son exposé, le Royaume–Uni a fait ressortir l'impact de la privatisation (le pourcentage de l'économie contrôlé par des entreprises appartenant à l'État est passé de 13 p. 100 à 3 p. 100), mais a signalé qu'il pourrait être plus réaliste de parler de cette question comme s'il s'agissait d'un processus en évolution plutôt que d'un programme structuré. De même, le rôle de l'ISC et la vérification de la privatisation ont sans cesse évolué et continuent de le faire. À l'heure actuelle au Royaume–Uni, l'attention se porte sur des questions relatives à l'établissement des prix et au coût des opérations.

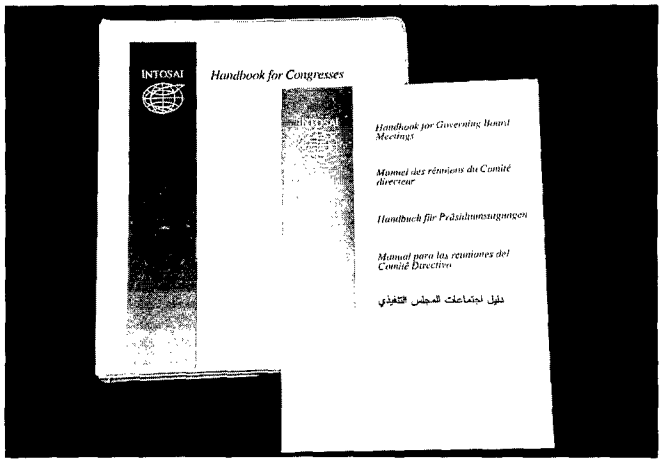

Pour contribuer à assurer la qualité et la continuité de programmes tels les Congrès et les réunions du Comité directeur, deux manuels ont été présentés au Caire.

Conclusions et recommandations pour le travail à venir

À la séance de clôture, Sir John a rappelé qu'un certain nombre de points importants ont été mis au jour pendant les discussions du Symposium :

- Ce sont les différences au niveau des lois, de la culture et de la taille des sociétés qui déterminent la forme et fixent les limites et les possibilités de vérification de la privatisation.
- La privatisation prend de nombreuses formes, ce qui constitue un facteur dans la définition du rôle de l'ISC.
- L'impartition et la commercialisation d'activités de l'État évoluent à un point tel qu'il existe une grande marge entre la propriété totale par l'État et la privatisation totale, ce qui pose des problèmes intéressants pour le vérificateur.
- Le mandat de certaines ISC peut imposer des limites et les ISC peuvent avoir à trouver des moyens créatifs et imaginatifs pour aller de l'avant lorsqu'elles se heurtent à ces limites.
- Il devient de plus en plus important d'acquérir des compétences pour faire les vérifications de privatisation et pour choisir de bons conseillers.
- La conservation de l'indépendance et de la crédibilité de l'ISC doit rester une priorité.

Sir John a indiqué que les ISC peuvent se poser trois questions lorsqu'elles ont à vérifier des privatisations : 1) La privatisation a–t–elle été faite suivant la loi? 2) L'actif a–t–il été bien évalué? 3) Y a–t–il eu plus d'une soumission? Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions est négative, il est alors très *possible* que l'ISC doive présenter un rapport sur la vente. Si la réponse à deux des questions est négative, il est alors très *probable* que l'ISC doive présenter un rapport. Et, si la réponse aux trois questions est négative, l'ISC devra *assurément* présenter un rapport.

En sa qualité de président du Comité, Sir John a poursuivi en faisant état du travail du Comité. Il a remercié l'OCCFP de son excellent soutien à l'organisation du symposium, ce qui a donné l'occasion aux ISC de se réunir pour examiner la question de la vérification de la privatisation. Il a remercié les ISC de la Pologne et de la France pour avoir organisé un symposium de l'EUROSAI sur la privatisation auquel ont été invités des membres du Comité, et l'ISC de la Turquie pour avoir accueilli une réunion du Comité. Il a aussi remercié les 23 membres du Comité qui ont contribué à la préparation des sujets de discussion au Symposium et remercié tous les participants de leur contribution à l'échange animé sur leur expérience respective.

Compte tenu des délibérations, il a esquissé le travail à venir du Comité. Au cours des deux à trois prochaines années, il se concentrera sur trois aspects :

- l'élaboration d'une base d'information, par exemple une bibliographie des rapports des ISC sur la vérification de la privatisation, laquelle serait mise à la disposition des membres de l'INTOSAI;
- la rédaction d'une description des bonnes pratiques en vérification de la privatisation;

- l'examen plus approfondi du travail que suppose la vérification des organismes de réglementation.

Le Comité songera également à envoyer un bref questionnaire à toutes les ISC pour les inviter à décrire leur mandat de vérification dans le domaine de la privatisation. Ainsi, non seulement l'information sera-t-elle partagée, mais on pourra explorer la possibilité d'une collaboration plus poussée entre les spécialistes des ISC de sorte que l'expertise disponible puisse être répandue le plus largement possible. ■

Calendrier des événements de l'INTOSAI en 1995–1996

1995

Octobre

Symposium sur la privatisation
Le Caire, Égypte
4–6 octobre

Novembre

Assemblée générale de l'OLACEFS
Lima, Pérou
26 novembre–1er décembre

Décembre

1996

Janvier

Février

Réunion du Comité directeur de l'EUROSAI
Stockholm, Suède
12–19 février

Mars

Avril

MaiCongrès

de l'EUROSAI
Prague, République tchèque
20–24 mai

Juin

Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI
Vienne, Autriche
24–26 juin

Juillet

Réunion du Comité directeur de l'ASOSAI
Bali, Indonésie
9–11 juillet

Août

Septembre

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie des communications de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue *les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les Congrès, les assemblées générales et les réunions des Comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.*

Plus de 8 000 gestionnaires, comptables, vérificateurs ou auditeurs, praticiens de l'entreprise privée, éducateurs et étudiants sont abonnés à la :

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Publication officielle de l'INTOSAI

(Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

Rubriques régulières sur les sujets suivants :

- Procédés et techniques de vérification
- Études de cas
- Possibilité et méthodes de formation en vérification
- Documents professionnels
- Nouvelles provenant de plus de 140 pays.

Publiée tous les trimestres en
allemand, anglais, arabe, espagnol et français

Revue internationale de la vérification des comptes publics

Publication visant au perfectionnement des procédés et des techniques de vérification des comptes publics, publiée quatre fois par année pour l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des comptes publics.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Choisissez le type d'abonnement voulu

ABONNEMENT – UN EXEMPLAIRE	1 an 5 $ US	2 ans 10 $ US	3 ans 15 $ US	4 ans 20 $ US
NOMBRE D'EXEMPLAIRES				

J'inclus la somme de _____ (chèque ou mandat)

LANGUE : allemand — anglais — arabe — espagnol — français —

NOM (en lettres moulées) _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PAYS _____

REVUE INTERNATIONALE DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES PUBLICS
P.O. Box 50009 **Washington D.C. 20004**

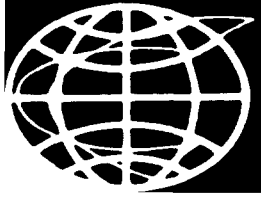

Printed On
Recycled Paper